Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2053

14.9.2026

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2026/2053 DE LA COMMISSION

du 10 septembre 2026

accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «Glutaraldehyde formulations» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Le 23 septembre 2016, la société Solenis Switzerland GmbH a présenté à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012 et à l'article 4 du règlement d'exécution (UE) nº 414/2013 de la Commission ([2]), une demande d'autorisation de l'Union pour une famille de mêmes produits biocides telle que visée à l'article 1er du règlement d'exécution (UE) nº 414/2013, dénommée «Glutaraldehyde Formulations» et relevant des types de produits 6, 11 et 12, tels que décrits à l'annexe V du règlement (UE) nº 528/2012. La demande a été enregistrée dans le registre des produits biocides sous le numéro BC-WA027111-62. La demande portait sur la famille de produits biocides de référence «GA 24-50 BPF» autorisée par le règlement d'exécution (UE) 2025/1906 de la Commission ([3]) sous le numéro EU-0030162-0000.

(2) La substance active contenue dans la famille de produits biocides «Glutaraldehyde formulations» est le glutaraldéhyde, qui est inscrit sur la liste de l'Union des substances actives approuvées visée à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 528/2012 pour les types de produits 6, 11 et 12.

(3) Le 30 avril 2025, l'Agence a, conformément à l'article 6 du règlement d'exécution (UE) nº 414/2013, soumis à la Commission son avis ([4]) ainsi que le projet de résumé des caractéristiques du produit (ci-après le «RCP») concernant les «Glutaraldehyde formulations» dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) nº 528/2012.

(4) Dans cet avis, l'Agence conclut que les différences proposées entre la famille de produits biocides «Glutaraldehyde formulations» et la famille de produits biocides de référence «GA 24-50 BPF» concernent simplement des informations qui peuvent faire l'objet d'une modification administrative conformément au règlement d'exécution (UE) nº 354/2013 de la Commission ([5]) et que, sur la base de l'évaluation de la famille de produits biocides de référence, «GA 24-50 BPF», et sous réserve du respect du projet de RCP, les conditions fixées à l'article 19, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012 sont réunies pour la famille de mêmes produits biocides «Glutaraldehyde formulations».

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/528/oj.

([2]) Règlement d'exécution (UE) nº 414/2013 de la Commission du 6 mai 2013 précisant une procédure relative à l'autorisation des mêmes produits biocides conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L 125 du 7.5.2013, p. 4, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2013/414/oj).

([3]) Règlement d'exécution (UE) 2025/1906 de la Commission du 12 septembre 2025 accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «GA 24-50 BPF» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2025/1906, 30.9.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2025/1906/oj).

([4]) Avis de l'ECHA du 30 avril 2025 concernant l'autorisation de l'Union pour la même famille de produits biocides «Glutaraldehyde formulations», https://echa.europa.eu/opinions-on-union-authorisation.

([5]) Règlement d'exécution (UE) nº 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L 109 du 19.4.2013, p. 4, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2013/354/oj).

(5) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère qu'il est dès lors approprié d'accorder une autorisation de l'Union pour la famille de mêmes produits biocides «Glutaraldehyde formulations».

(6) La date d'expiration de la présente autorisation devrait être alignée sur la date d'expiration de l'autorisation pour la famille de produits biocides de référence «GA 24-50 BPF».

(7) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Une autorisation de l'Union est accordée, sous le numéro EU-0034830-0000, à la société Solenis Switzerland GmbH pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de mêmes produits biocides «Glutaraldehyde formulations» conformément au résumé des caractéristiques du produit biocide figurant en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 4 octobre 2026 au 30 septembre 2030.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 10 septembre 2026.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES

Glutaraldehyde formulations

Type(s) de produit

TP06: Protection des produits pendant le stockage

TP12: Produits anti-biofilm

TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication

Numéro d'autorisation EU-0034830-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides EU-0034830-0000

PARTIE I

PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

Chapitre 1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Nom de famille**

Nom	Glutaraldehyde formulations

1.2. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage TP12: Produits anti-biofilm TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication

1.3. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Solenis Switzerland GmbH
	Adresse	Mühlentalstrasse 38 8200 Schaffhausen CH
Numéro de l'autorisation	EU-0034830-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0034830-0000	
Date de l'autorisation	4.10.2026	
Date d'expiration de l'autorisation	30.9.2030	

1.4. **Fabricant(s) du produit**

Nom du fabricant	Solenis Switzerland GmbH
Adresse du fabricant	Mühlentalstrasse 38 8200 Schaffhausen Suisse

Emplacement des sites de fabrication	Solenis Technologies Germany GmbH Fütingsweg 20 D-47805 Krefeld Allemagne Solenis Sweden AB Högastensgatan 18 252 32 Helsinborg Suède Diversey UK Production Ltd Cotes Park Industrial Estate, Somercotes DE55 4PA Alfreton Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Diversey Italy Production Srl Strada Statale 235 26010 Bagnolo Cremasco (CR) Italie Diversey España Production S.L.U Avenida Conde Duque 5, 7 y 9, Poligono Industrial La Postura 28343 Valdemoro (Madrid) Espagne Diversey Netherlands Production BV Rembrandtlaan 414 7545 ZW Enschede Pays-Bas Diversey Germany Production oHG Morschheimer Strasse 12 67292 Kirchheimbolanden Allemagne

1.5. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Glutaral (glutaraldéhyde)
Nom du fabricant	MC (US) 3 LLC
Adresse du fabricant	Route 25 West Virginia 25112, Institute États-Unis d'Amérique
Emplacement des sites de fabrication	MC (US) 3 LLC site 1 Route 25 West Virginia 25112 Institute, États-Unis d'Amérique

Substance active	Glutaral (glutaraldéhyde)
Nom du fabricant	BASF SE
Adresse du fabricant	Carl-Bosch Str. 38 67056 Ludwigshafen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	BASF SE Carl-Bosch Str. 38 67056 Ludwigshafen Allemagne

Chapitre 2. **COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Glutaral (glutaraldéhyde)	1,5-pentanedial	Substance active	111-30-8	203-856-5	12,9-55,3 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

PARTIE II

DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 1 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: meta SPC GA 50

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-1

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage TP12: Produits anti-biofilm

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Glutaral (glutaraldéhyde)	1,5-pentanedial	Substance active	111-30-8	203-856-5	48,5-55,3 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 1**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1**

Mentions de danger	H301: Toxique en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H330: Mortel par inhalation. H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P260: Ne pas respirer les aérosols. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280: Porter des gants de protection. P284: [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P301 + P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P330: Rincer la bouche.

	P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310: Appeler immédiatement contenu. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P342 + P311: En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON. P391: Recueillir le produit répandu. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501: Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale en vigueur. P501: Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale en vigueur.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Conservation des pâtes pigmentaires et des boues minérales pour la coloration d'une grande variété de produits (par exemple, textiles, encres, peintures, papier)

Type de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Les pâtes pigmentaires et les boues minérales sont utilisées pour colorer une grande variété de produits (par exemple, les textiles (fibres de tapis, dos de tapis, toile, cordage, rideaux et rideaux de douche), les encres, les peintures, le papier).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Un bon mélange et une distribution uniforme du produit biocide doivent être assurés par un dosage automatisé ou manuel.Les pâtes pigmentaires sont facilement incorporées par des équipements de mélange à faible énergie ne nécessitant aucune dispersion supplémentaire.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,25 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg de pâte pigmentaire/boue minérale à usage préventif. 0,25 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg de pâte pigmentaire/boue minérale avec un temps de contact de 2 jours pour une utilisation curative. Nombre et fréquence des applications: Une fois par cycle de production du produit à conserver. Le glutaraldéhyde offre une efficacité immédiate et empêche la repousse pendant une période allant jusqu'à 3 semaines.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels formés

Dimensions et matériaux d'emballage	— Seaux : 25 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Fûts : 220 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — IBC (intermediate bulk container, grand récipient pour vrac) : 1 000 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Camion citerne en vrac : poids brut maximal de 28 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Réservoir ISO pour vrac : poids brut maximal de 20 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Fûts adaptés à l'offshore : 200 L, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Conteneurs semi-vrac adaptés à l'offshore : 1 000 L, le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 500 GI (2273 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 1 000 GI (4546 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable.

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Doser le produit biocide dans la pâte pigmentaire ou la boue minérale à un point permettant d'assurer un mélange adéquat en utilisant un dosage automatisé ou manuel.

Dose de 0,25 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg de pâte pigmentaire/boue minérale.

La dose dépend fortement de la formulation et de l'utilisation prévue de la matrice à laquelle le conservateur est ajouté. Par conséquent, l'utilisateur doit déterminer les exigences de dosage pour sa matrice ou son système spécifique à conserver. La dose efficace la plus faible doit être utilisée. Si nécessaire, consulter le fabricant du produit de conservation.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Conservation des additifs pour la production de papier

Type de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Champignons Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Levures Stade de développement: aucune donnée

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Conservation des additifs papetiers utilisés dans les papeteries.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Le produit biocide est ajouté automatiquement au moyen d'une pompe doseuse et de lignes d'alimentation dédiées dans le réservoir des additifs.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Pour les bactéries, 0,1 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg d'additif pour papier à usage préventif. Pour les levures et les champignons, 0,25 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg d'additif pour papier à usage préventif. Pour les bactéries, 0,1 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg d'additif pour papier avec un temps de contact de 2 jours pour une utilisation curative. Pour les levures et les champignons, 0,25 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg d'additif pour papier avec un temps de contact de 2 jours pour une utilisation curative. Nombre et fréquence des applications: Une fois par cycle de production du produit à conserver. Le glutaraldéhyde offre une efficacité immédiate et empêche la repousse pendant une période allant jusqu'à 3 semaines.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	— Seaux : 25 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Fûts : 220 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — IBC (intermediate bulk container, grand récipient pour vrac) : 1 000 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Camion citerne en vrac : poids brut maximal de 28 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Réservoir ISO pour vrac : poids brut maximal de 20 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Fûts adaptés à l'offshore : 200 L, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Conteneurs semi-vrac adaptés à l'offshore : 1 000 L, le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 500 GI (2273 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 1 000 GI (4546 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable.

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Doser le produit biocide à l'additif pour papier à un point permettant d'assurer un mélange adéquat en utilisant un dosage automatisé ou manuel.

Pour les bactéries, 0,1 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg d'additif pour papier.

Pour les levures et les champignons, 0,25 à 0,5 g par kg d'additif pour papier.

La dose dépend fortement de la formulation et de l'utilisation prévue de la matrice à laquelle le conservateur est ajouté. Par conséquent, l'utilisateur doit déterminer les exigences de dosage pour sa matrice/son système spécifique à conserver. La dose efficace la plus faible doit être utilisée. Si nécessaire, consulter le fabricant du produit de conservation.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Traitement antimoisissures dans la phase humide du processus de fabrication de la pâte et du papier

Type de produit	TP12: Produits anti-biofilm
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Champignons Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Levures Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Traitement antimoisissures dans la phase humide du processus de fabrication de la pâte et du papier.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Dosage automatique par une pompe et des tuyaux fixes dans le circuit primaire, généralement dans le puisard de collecte ou dans la caisse de tête.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Dose initiale (traitement de désencrassement par voie humide) : 250 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier. Dose d'entretien par voie humide : 100 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier. Nombre et fréquence des applications: Dose initiale (traitement de désencrassement par voie humide) : 2 à 6 ajouts de doses automatiques (= choc) par jour. Répéter 1 à 3 jours jusqu'à ce que le contrôle soit atteint. Dose d'entretien par voie humide : 2 à 6 ajouts automatiques de doses par jour, si nécessaire pour maintenir le contrôle.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	— Seaux : 25 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Fûts : 220 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — IBC (intermediate bulk container, grand récipient pour vrac) : 1 000 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Camion citerne en vrac : poids brut maximal de 28 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Réservoir ISO pour vrac : poids brut maximal de 20 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Fûts adaptés à l'offshore : 200 L, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Conteneurs semi-vrac adaptés à l'offshore : 1 000 L, le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 500 GI (2273 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 1 000 GI (4546 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable.

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Doser dans un point bien mélangé du circuit primaire, sous le niveau de l'eau. Les systèmes fortement encrassés doivent être vidés par ébullition avant le traitement initial.

Chaque dose dure de 15 à 30 minutes.

Dose initiale (traitement de désencrassement par voie humide) : 250 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier.

Dose d'entretien par voie humide : 100 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier.

La dose et la fréquence dépendent fortement de la formulation et de l'utilisation prévue de la matrice à laquelle le conservateur est ajouté. Par conséquent, l'utilisateur doit déterminer les exigences de dosage pour sa matrice/son système spécifique à conserver. La dose efficace la plus faible doit être utilisée. Si nécessaire, consulter le fabricant du produit de conservation.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

L'application n'est autorisée que dans les usines de papier conformes à la directive sur les émissions industrielles 2010/75/UE où les eaux usées sont épurées dans une station d'épuration industrielle sur site comprenant une étape de traitement biologique conformément aux meilleures techniques disponibles (MTD) telles que prescrites dans le document de référence sur les MTD (BREF) pour la production de pâte, de papier et de carton. L'effluent doit être dilué au moins 200 fois. Les usines de papier qui sont exemptées de la directive sur les émissions industrielles doivent rejeter leurs effluents dans les égouts municipaux.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4

Traitement antimoisissures dans le processus de désencrage de la pâte à papier et du papier

Type de produit	TP12: Produits anti-biofilm
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Champignons Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Levures Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Traitement antimoisissures dans le processus de désencrage de la pâte à papier et du papier.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Dosage automatique par pompe et tuyaux fixes dans le circuit, généralement dans le pulpeur.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Dose initiale (traitement de désencrassement) : 250 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier. Dose d'entretien : 100 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier. Nombre et fréquence des applications: Dose initiale (traitement de désencrassement) : 1-2 ajouts de dose automatique (= choc)/jour. Répéter pendant 1 à 2 jours jusqu'à ce que le contrôle soit atteint. Dose d'entretien : 1 à 2 ajouts automatiques de doses par jour, si nécessaire pour maintenir le contrôle.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	— Seaux : 25 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Fûts : 220 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — IBC (intermediate bulk container, grand récipient pour vrac) : 1 000 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Camion citerne en vrac : poids brut maximal de 28 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Réservoir ISO pour vrac : poids brut maximal de 20 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Fûts adaptés à l'offshore : 200 L, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Conteneurs semi-vrac adaptés à l'offshore : 1 000 L, le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 500 GI (2273 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 1 000 GI (4546 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable.

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Doser dans un point bien mélangé du circuit primaire, sous le niveau de l'eau. Les systèmes fortement encrassés doivent être vidés par ébullition avant le traitement initial.

Chaque dose dure 30 minutes.

Dose initiale (traitement de désencrassement) : 250 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier.

Dose d'entretien : 100 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier.

La dose et la fréquence dépendent fortement de la formulation et de l'utilisation prévue de la matrice à laquelle le conservateur est ajouté. Par conséquent, l'utilisateur doit déterminer les exigences de dosage pour sa matrice/son système spécifique à conserver. La dose efficace la plus faible doit être utilisée. Si nécessaire, consulter le fabricant du produit de conservation.

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

L'application n'est autorisée que dans les usines de papier conformes à la directive sur les émissions industrielles 2010/75/UE où les eaux usées sont épurées dans une station d'épuration industrielle sur site comprenant une étape de traitement biologique conformément aux meilleures techniques disponibles (MTD) telles que prescrites dans le document de référence sur les MTD (BREF) pour la production de pâte, de papier et de carton. Les usines de papier qui sont exemptées de la directive sur les émissions industrielles doivent rejeter leurs effluents dans les égouts municipaux.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir le mode d'emploi spécifique pour l'utilisation.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Déconnexion manuelle du conteneur :

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection chimique) conforme à la norme EN 166 ou équivalente est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection [type 3 ou type 4] conforme à la norme EN 14605 ou équivalente.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente lors de la manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un indice de protection de 40 est obligatoire. Prévoir au minimum un appareil de protection respiratoire à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH3 (EN 12941 ou équivalente)/TM3 (EN 12942 ou équivalente)), ou un masque facial complet (EN 136 ou équivalente) avec filtre à particules P3 (EN 12083 ou équivalente).

Pendant le nettoyage et l'entretien du réservoir :

Porter une combinaison de protection [type 3 ou type 4] conforme à la norme EN 14605 ou équivalente.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire. Fournir au moins un appareil de protection respiratoire à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1 (EN 12941 ou équivalente)/TM1 (EN 12942 ou équivalente)), un demi-masque/quart de masque (EN 140 ou équivalente) ou un masque complet (EN 136) avec filtre à particules P2 (EN 12083 ou équivalente) ou un demi-masque filtrant (FFP2, EN 149 ou équivalente).

Vidange, nettoyage et entretien d'un système de recirculation fermé :

Porter une combinaison de protection [type 3 ou type 4] conforme à la norme EN 14605 ou équivalent.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Chargement/déchargement des cuves à lisier :

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques, conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente, pendant la manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le produit doit être versé à l'aide d'un système de dosage automatisé.

S'assurer que l'application est effectuée dans des zones bien ventilées.

Utiliser des mesures techniques pour maintenir le niveau de particules en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition ou des directives.

Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air pur ou à adduction d'air à pression positive homologué, en fonction de la concentration potentielle en suspension dans l'air.

En ce qui concerne les équipements de protection individuelle énumérés dans cette section, cela est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union en matière de santé et de sécurité au travail.

Voir la section 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

EN CAS D'INHALATION : Aller à l'air frais et se reposer dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : Appeler immédiatement le 112/ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION : Si la personne est consciente, lui rincer immédiatement la bouche. Donner à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. Ne PAS faire vomir. Appeler le 112/ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/ambulance pour une assistance médicale.

Information au personnel de santé/médecin :

Prendre immédiatement des mesures de réanimation, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

Précautions environnementales : Éviter toute pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines. Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels sont susceptibles de tuer les organismes aquatiques.

Mesures de précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence en cas de rejet accidentel : évacuer la zone. Se tenir au vent du déversement. Ventiler la zone de la fuite ou du déversement. Seul le personnel formé et correctement protégé doit participer aux opérations de nettoyage. Utiliser un équipement de sécurité approprié.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Évitez d'entrer en contact avec le produit déversé, car le glutaraldéhyde sera absorbé par la plupart des chaussures. Lors du nettoyage d'un déversement, portez toujours l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire, des gants, des vêtements de protection et des lunettes de protection. Un appareil respiratoire autonome ou un respirateur et des absorbants peuvent être nécessaires, selon l'ampleur du déversement et l'adéquation de la ventilation.

Petits déversements : Portez l'équipement de protection approprié, y compris des gants et des vêtements de protection, et couvrez le liquide avec un matériau absorbant. Recueillir et sceller le matériau et la saleté qui a absorbé le matériau déversé dans des sacs en polyéthylène et les placer dans un baril pour les transporter vers un site d'élimination approuvé. Rincez le reste du produit déversé avec de l'eau pour réduire l'odeur, et évacuez le produit de rinçage dans un égout municipal ou industriel, et non dans un cours d'eau naturel.

Déversements importants : En cas d'irritation nasale et respiratoire, évacuer immédiatement la pièce. Le personnel chargé du nettoyage doit être formé et équipé d'un appareil respiratoire autonome, ou d'un masque complet officiellement approuvé ou certifié, équipé d'une cartouche de vapeur organique, de gants et de vêtements imperméables au glutaraldéhyde, y compris des bottes en caoutchouc ou des chaussures de protection. Désactiver avec du bisulfite de sodium (2 à 3 parties (en poids) par partie de glutaraldéhyde), recueillir le liquide neutralisé et le placer dans un baril pour le transporter vers un site d'élimination approuvé.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Le produit biocide, lorsqu'il est éliminé dans son état non utilisé et non contaminé, doit être traité comme un déchet dangereux conformément à la directive CE 2008/98/CE.

Désactiver avec du bisulfite de sodium (2 à 3 parties (en poids) par partie de glutaraldéhyde), recueillir le liquide neutralisé et le placer dans un baril pour le transporter vers un site d'élimination approuvé. Si la concentration de glutaraldéhyde atteint 2 %, désactiver par l'addition d'une solution aqueuse d'hydroxyde de sodium en quantité suffisante pour maintenir un pH de 12 pendant 8 heures, suivie d'une neutralisation (c'est-à-dire un pH neutre) par l'addition prudente d'un acide inorganique, par exemple l'acide chlorhydrique, avant l'élimination par des moyens appropriés. Toute pratique d'élimination doit être conforme à toutes les lois nationales et provinciales et à tous les règlements municipaux ou locaux régissant les déchets dangereux. Ne pas déverser dans les égouts, sur le sol ou dans un plan d'eau. Éviter tout rejet dans l'environnement. L'incinération à haute température est une pratique acceptable : le glutaraldéhyde brûle proprement en dioxyde de carbone et en eau.

Les conteneurs utilisés pour stocker les solutions de glutaraldéhyde ne sont pas rechargeables. Ne pas réutiliser ou remplir à nouveau les conteneurs. Les conteneurs doivent être rincés trois fois ou sous pression avec de l'eau rapidement après avoir été vidés. Ils peuvent ensuite être proposés au recyclage ou au reconditionnement pour des produits biocides, ou ils peuvent être percés et éliminés dans une décharge sanitaire ou par d'autres procédures approuvées par les autorités nationales et locales. Envoyer les déchets liquides provenant du rinçage des récipients usagés dans une installation de traitement des déchets agréée.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Ne pas stocker dans et éviter le contact avec l'aluminium, l'acier au carbone, le cuivre, l'acier doux, le fer. Éviter le contact avec les amines, l'ammoniac, les acides forts, les bases fortes, les oxydants forts.

Stocker à des températures <40 °C

Durée de conservation :

méta SPC GA 50 : 12 mois en PEHD et en acier inoxydable

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN référencées dans les mesures d'atténuation des risques sont :

EN ISO 374 — Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes

EN 166 — Protection des yeux contre les produits chimiques

EN 14605 — Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides — Exigences de performance pour les vêtements avec raccords étanches aux liquides (type 3) ou aux pulvérisations (type 4), y compris les articles assurant une protection partielle du corps (types PB [3] et PB [4])

N 12941 — Appareils de protection respiratoire — Dispositifs filtrants motorisés avec interface respiratoire lâche — Exigences, essais, marquage

EN 12942 — Appareils de protection respiratoire — Dispositifs filtrants motorisés avec masques complets, demi-masques ou quarts de masques — Exigences, essais, marquage

EN 136 — Appareils de protection respiratoire. Masques complets. Exigences, essais, marquage

EN 140 — Appareils de protection respiratoire — Demi-masques et quarts de masques — Exigences, essais, marquage

EN 149 — Appareils de protection respiratoire — Demi-masques filtrants contre les particules — Exigences, essais, marquage

EN 12083 — Appareils de protection respiratoire — Filtres avec tuyaux respiratoires (filtres non montés sur masque) — Filtres à particules, filtres à gaz et filtres combinés — Exigences, essais, marquage

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/1998/24/oj).

En ce qui concerne la note «Catégorie(s) d'utilisateurs» : « Professionnels (y compris les utilisateurs industriels) désigne les professionnels formés si cela est requis par la législation nationale

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 1**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Spectrum™ RX7815 MICROBIOCIDE		Marché: UE
Numéro de l'autorisation			EU-0034830-0001 1-1		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Glutaral (glutaraldéhyde)	1,5-pentanedial	Substance active	111-30-8	203-856-5	50,5 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 2 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: meta SPC GA 24

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-2

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication TP12: Produits anti-biofilm

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Glutaral (glutaraldéhyde)	1,5-pentanedial	Substance active	111-30-8	203-856-5	23,4-25,9 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 2**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2**

Mentions de danger	H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H331: Toxique par inhalation. H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P260: Ne pas respirer les aérosols. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280: Porter des gants de protection. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P284: [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. P301 + P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

	P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310: Appeler immédiatement contenu. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P342 + P311: En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501: Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale en vigueur. P501: Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale en vigueur.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Conservation des pâtes pigmentaires et des boues minérales pour la coloration d'une grande variété de produits (par exemple, textiles, encres, peintures, papier)

Type de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Les pâtes pigmentaires et les boues minérales sont utilisées pour colorer une grande variété de produits (par exemple, les textiles (fibres de tapis, dos de tapis, toile, cordage, rideaux et rideaux de douche), les encres, les peintures, le papier).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Un bon mélange et une distribution uniforme du produit biocide doivent être assurés par un dosage automatisé ou manuel.Les pâtes pigmentaires sont facilement incorporées par des équipements de mélange à faible énergie ne nécessitant aucune dispersion supplémentaire.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,25 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg de pâte pigmentaire/boue minérale à usage préventif. 0,25 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg de pâte pigmentaire/boue minérale avec un temps de contact de 2 jours pour une utilisation curative. Nombre et fréquence des applications: Une fois par cycle de production du produit à conserver. Le glutaraldéhyde offre une efficacité immédiate et empêche la repousse pendant une période allant jusqu'à 3 semaines.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels formés

Dimensions et matériaux d'emballage	— Seaux : 25 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Fûts : 220 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — IBC (intermediate bulk container, grand récipient pour vrac) : 1 000 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Camion citerne en vrac : poids brut maximal de 28 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Réservoir ISO pour vrac : poids brut maximal de 20 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Fûts adaptés à l'offshore : 200 L, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Conteneurs semi-vrac adaptés à l'offshore : 1 000 L, le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 500 GI (2273 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 1 000 GI (4546 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable.

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Doser le produit biocide dans la pâte pigmentaire ou la boue minérale à un point permettant d'assurer un mélange adéquat en utilisant un dosage automatisé ou manuel.

Dose de 0,25 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg de pâte pigmentaire/boue minérale.

La dose dépend fortement de la formulation et de l'utilisation prévue de la matrice à laquelle le conservateur est ajouté. Par conséquent, l'utilisateur doit déterminer les exigences de dosage pour sa matrice/son système spécifique à conserver. La dose efficace la plus faible doit être utilisée. Si nécessaire, consulter le fabricant du produit de conservation.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Conservation des additifs pour la production de papier

Type de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Champignons Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Levures Stade de développement: aucune donnée

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Conservation des additifs papetiers utilisés dans les papeteries.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Le produit biocide est ajouté automatiquement au moyen d'une pompe doseuse et de lignes d'alimentation dédiées dans le réservoir des additifs.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Pour les bactéries, 0,1 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg d'additif pour papier à usage préventif. Pour les levures et les champignons, 0,25 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg d'additif pour papier à usage préventif. Pour les bactéries, 0,1 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg d'additif pour papier avec un temps de contact de 2 jours pour une utilisation curative. Pour les levures et les champignons, 0,25 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg d'additif pour papier avec un temps de contact de 2 jours pour une utilisation curative. Nombre et fréquence des applications: Une fois par cycle de production du produit à conserver. Le glutaraldéhyde offre une efficacité immédiate et empêche la repousse pendant une période allant jusqu'à 3 semaines.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	— Seaux : 25 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Fûts : 220 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — IBC (intermediate bulk container, grand récipient pour vrac) : 1 000 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Camion citerne en vrac : poids brut maximal de 28 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Réservoir ISO pour vrac : poids brut maximal de 20 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Fûts adaptés à l'offshore : 200 L, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Conteneurs semi-vrac adaptés à l'offshore : 1 000 L, le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 500 GI (2273 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 1 000 GI (4546 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable.

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Doser le produit biocide à l'additif pour papier à un point permettant d'assurer un mélange adéquat en utilisant un dosage automatisé ou manuel.

Pour les bactéries, 0,1 à 0,5 g de glutaraldéhyde par kg d'additif pour papier.

Pour les levures et les champignons, 0,25 à 0,5 g par kg d'additif pour papier.

La dose dépend fortement de la formulation et de l'utilisation prévue de la matrice à laquelle le conservateur est ajouté. Par conséquent, l'utilisateur doit déterminer les exigences de dosage pour sa matrice/son système spécifique à conserver. La dose efficace la plus faible doit être utilisée. Si nécessaire, consulter le fabricant du produit de conservation.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Conservation des liquides utilisés dans les systèmes fermés de refroidissement par recirculation

Type de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Systèmes de refroidissement/chauffage et de traitement à recirculation de liquide fermés.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Dosage dans le système de refroidissement.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 25 à 200 g de glutaraldéhyde par m^3 d'eau. Nombre et fréquence des applications: Bi- ou tri-mensuel selon les caractéristiques du système et la stabilité du produit biocide dans l'eau traitée.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	— Seaux : 25 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Fûts : 220 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — IBC (intermediate bulk container, grand récipient pour vrac) : 1 000 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Camion citerne en vrac : poids brut maximal de 28 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Réservoir ISO pour vrac : poids brut maximal de 20 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Fûts adaptés à l'offshore : 200 L, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Conteneurs semi-vrac adaptés à l'offshore : 1 000 L, le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 500 GI (2273 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 1 000 GI (4546 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable.

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Il est recommandé de nettoyer mécaniquement les systèmes sales avec de l'eau fraîche avant de commencer le traitement avec le produit biocide.

Doser dans un point bien mélangé du circuit, sous le niveau de l'eau. Lors de l'ouverture du système pour l'entretien ou la maintenance, le biocide peut être réamorcé aux concentrations de dosage initiales.

Contrôle du système

Contrôler le niveau de biocide avec un kit de test au moins tous les 3 mois et avant la période d'arrêt du système. Contrôler la contamination microbienne à l'aide de lames de trempage ou d'autres techniques appropriées au moins tous les 3 mois

Une attention particulière doit être portée pendant la période d'arrêt du système où les fluides stagnants sont plus sensibles à la contamination microbienne.

Doser 25 à 200 g de glutaraldéhyde par m^3 d'eau.

La dose et la fréquence dépendent fortement de la formulation et de l'utilisation prévue de la matrice à laquelle le conservateur est ajouté. Par conséquent, l'utilisateur doit déterminer les exigences de dosage pour sa matrice/son système spécifique à conserver. La dose efficace la plus faible doit être utilisée. Si nécessaire, consulter le fabricant du produit de conservation.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Vidanger les liquides de refroidissement conservés au moins cinq jours après le dernier ajout du produit biocide.

Voir le mode d'emploi général.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4

Conservation des liquides utilisés dans les systèmes ouverts de refroidissement par recirculation

Type de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Algues vertes Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Systèmes de refroidissement et de traitement à recirculation de liquides ouverts.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert Description détaillée: Le glutaraldéhyde est ajouté automatiquement dans le circuit d'eau, généralement le plus en amont possible, au moyen d'une injection par une pompe doseuse et de lignes d'alimentation dédiées. Une minuterie est utilisée pour le dosage intermittent.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 25 à 50 g de glutaraldéhyde par m^3 d'eau Nombre et fréquence des applications: Dose typique : 1 à 2 jours.

Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	— Seaux : 25 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Fûts : 220 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — IBC (intermediate bulk container, grand récipient pour vrac) : 1 000 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Camion citerne en vrac : poids brut maximal de 28 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Réservoir ISO pour vrac : poids brut maximal de 20 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Fûts adaptés à l'offshore : 200 L, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Conteneurs semi-vrac adaptés à l'offshore : 1 000 L, le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 500 GI (2273 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 1 000 GI (4546 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable.

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pour le contrôle de la prolifération microbienne dans les systèmes industriels d'eau de refroidissement traités avec un produit biocide par dosage de bouchon.

N'est pas destiné à être utilisé dans les systèmes de refroidissement à passage unique.

Il est recommandé de nettoyer mécaniquement les systèmes sales avant de commencer le traitement avec le produit biocide.

Doser dans un point bien mélangé du circuit, sous le niveau de l'eau.

Dose type : 1 à 2 jours. Chaque dose dure de 15 à 30 minutes, selon la capacité de la pompe et le volume d'eau dans le circuit. Le traitement ne doit pas dépasser 2 jours.

Doser 25 à 50 g de glutaraldéhyde par m^3 d'eau.

La dose et la fréquence dépendent fortement de la formulation et de l'utilisation prévue de la matrice à laquelle le conservateur est ajouté. Par conséquent, l'utilisateur doit déterminer les exigences de dosage pour sa matrice/son système spécifique à conserver. La dose efficace la plus faible doit être utilisée. Si nécessaire, consulter le fabricant du produit de conservation.

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

L'utilisation est limitée aux petits systèmes de refroidissement avec un débit de purge maximal de 2 m^3/h. Les eaux usées doivent être rejetées dans le réseau d'égouts municipal, épurées dans une station d'épuration industrielle sur site incluant une étape de traitement biologique, ou directement dans les eaux de surface via un bassin de décantation permettant une rétention suffisante.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.5. **Description de l'utilisation**

Tableau 5

Traitement antimoisissures dans la phase humide du processus de fabrication de la pâte et du papier

Type de produit	TP12: Produits anti-biofilm
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Champignons Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Levures Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Traitement antimoisissures dans la phase humide du processus de fabrication de la pâte et du papier.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Dosage automatique par une pompe et des tuyaux fixes dans le circuit primaire, généralement dans le puisard de collecte ou dans la caisse de tête.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Dose initiale (traitement de désencrassement par voie humide) : 250 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier. Dose d'entretien par voie humide : 100 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier. Nombre et fréquence des applications: Dose initiale (traitement de désencrassement par voie humide) : 2 à 6 ajouts de doses automatiques (= choc) par jour. Répéter 1 à 3 jours jusqu'à ce que le contrôle soit atteint. Dose d'entretien par voie humide : 2 à 6 ajouts automatiques de doses par jour, si nécessaire pour maintenir le contrôle.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	— Seaux : 25 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Fûts : 220 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — IBC (intermediate bulk container, grand récipient pour vrac) : 1000 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Camion citerne en vrac : poids brut maximal de 28 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Réservoir ISO pour vrac : poids brut maximal de 20 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Fûts adaptés à l'offshore : 200 L, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Conteneurs semi-vrac adaptés à l'offshore : 1000 L, le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 500 GI (2273 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 1 000 GI (4546 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable.

4.5.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Doser dans un point bien mélangé du circuit primaire, sous le niveau de l'eau. Les systèmes fortement encrassés doivent être vidés par ébullition avant le traitement initial.

Chaque dose dure de 15 à 30 minutes.

Dose initiale (traitement de désencrassement par voie humide) : 250 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier.

Dose d'entretien par voie humide : 100 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier.

La dose et la fréquence dépendent fortement de la formulation et de l'utilisation prévue de la matrice à laquelle le conservateur est ajouté. Par conséquent, l'utilisateur doit déterminer les exigences de dosage pour sa matrice/son système spécifique à conserver. La dose efficace la plus faible doit être utilisée. Si nécessaire, consulter le fabricant du produit de conservation.

4.5.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

L'application n'est autorisée que dans les usines de papier conformes à la directive sur les émissions industrielles 2010/75/UE où les eaux usées sont épurées dans une station d'épuration industrielle sur site comprenant une étape de traitement biologique conformément aux meilleures techniques disponibles (MTD) telles que prescrites dans le document de référence sur les MTD (BREF) pour la production de pâte, de papier et de carton. L'effluent doit être dilué au moins 200 fois. Les usines de papier qui sont exemptées de la directive sur les émissions industrielles doivent rejeter leurs effluents dans les égouts municipaux.

4.5.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.5.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.5.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.6. **Description de l'utilisation**

Tableau 6

Traitement antimoisissures dans le processus de désencrage de la pâte à papier et du papier

Type de produit	TP12: Produits anti-biofilm
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Champignons Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Levures Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Traitement antimoisissures dans le processus de désencrage de la pâte à papier et du papier.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Dosage automatique par pompe et tuyaux fixes dans le circuit, généralement dans le pulpeur.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Dose initiale (traitement de désencrassement) : 250 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier. Dose d'entretien : 100 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier. Nombre et fréquence des applications: Dose initiale (traitement de désencrassement) : 1-2 ajouts de dose automatique (= choc)/jour. Répéter pendant 1 à 2 jours jusqu'à ce que le contrôle soit atteint. Dose d'entretien : 1 à 2 ajouts automatiques de doses par jour, si nécessaire pour maintenir le contrôle.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels formés

Dimensions et matériaux d'emballage	— Seaux : 25 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Fûts : 220 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — IBC (intermediate bulk container, grand récipient pour vrac) : 1000 L nominal, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Camion citerne en vrac : poids brut maximal de 28 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Réservoir ISO pour vrac : poids brut maximal de 20 tonnes, matériau de construction en acier inoxydable. — Fûts adaptés à l'offshore : 200 L, le matériau de construction est le polyéthylène haute densité. — Conteneurs semi-vrac adaptés à l'offshore : 1 000 L, le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 500 GI (2273 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable. — Conteneurs adaptés à l'offshore : 1 000 GI (4546 L), le matériau de construction est l'acier inoxydable.

4.6.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Doser dans un point bien mélangé du circuit primaire, sous le niveau de l'eau. Les systèmes fortement encrassés doivent être vidés par ébullition avant le traitement initial.

Chaque dose dure 30 minutes.

Dose initiale (traitement de désencrassement) : 250 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier.

Dose d'entretien : 100 g de glutaraldéhyde par tonne de pâte à papier.

La dose et la fréquence dépendent fortement de la formulation et de l'utilisation prévue de la matrice à laquelle le conservateur est ajouté. Par conséquent, l'utilisateur doit déterminer les exigences de dosage pour sa matrice/son système spécifique à conserver. La dose efficace la plus faible doit être utilisée. Si nécessaire, consulter le fabricant du produit de conservation.

4.6.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

L'application n'est autorisée que dans les usines de papier conformes à la directive sur les émissions industrielles 2010/75/UE où les eaux usées sont épurées dans une station d'épuration industrielle sur site comprenant une étape de traitement biologique conformément aux meilleures techniques disponibles (MTD) telles que prescrites dans le document de référence sur les MTD (BREF) pour la production de pâte, de papier et de carton. Les usines de papier qui sont exemptées de la directive sur les émissions industrielles doivent rejeter leurs effluents dans les égouts municipaux.

4.6.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.6.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.6.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir le mode d'emploi spécifique pour l'utilisation.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Déconnexion manuelle du conteneur :

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection chimique) conforme à la norme EN 166 ou équivalente est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection [type 3 ou type 4] conforme à la norme EN 14605 ou équivalente.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente lors de la manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un indice de protection de 40 est obligatoire. Prévoir au minimum un appareil de protection respiratoire à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH3 (EN 12941 ou équivalente)/TM3 (EN 12942 ou équivalente)), ou un masque facial complet (EN 136 ou équivalente) avec filtre à particules P3 (EN 12083 ou équivalente).

Pendant le nettoyage et l'entretien du réservoir :

Porter une combinaison de protection [type 3 ou type 4] conforme à la norme EN 14605 ou équivalente.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire. Fournir au moins un appareil de protection respiratoire à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1 (EN 12941 ou équivalente)/TM1 (EN 12942 ou équivalente)), un demi-masque/quart de masque (EN 140 ou équivalente) ou un masque complet (EN 136) avec filtre à particules P2 (EN 12083 ou équivalente) ou un demi-masque filtrant (FFP2, EN 149 ou équivalente).

Vidange, nettoyage et entretien d'un système de recirculation fermé :

Porter une combinaison de protection [type 3 ou type 4] conforme à la norme EN 14605 ou équivalent.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Chargement/déchargement des cuves à lisier :

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques, conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente, pendant la manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le produit doit être versé à l'aide d'un système de dosage automatisé.

S'assurer que l'application est effectuée dans des zones bien ventilées.

Utiliser des mesures techniques pour maintenir le niveau de particules en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition ou des directives.

Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air pur ou à adduction d'air à pression positive homologué, en fonction de la concentration potentielle en suspension dans l'air.

En ce qui concerne les équipements de protection individuelle énumérés dans cette section, cela est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union en matière de santé et de sécurité au travail.

Voir la section 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

EN CAS D'INHALATION : Aller à l'air frais et se reposer dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : Appeler immédiatement le 112/ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION : Si la personne est consciente, lui rincer immédiatement la bouche. Donner à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. Ne PAS faire vomir. Appeler le 112/ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/ambulance pour une assistance médicale.

Information au personnel de santé/médecin :

Prendre immédiatement des mesures de réanimation, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

Précautions environnementales : Éviter toute pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines. Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels sont susceptibles de tuer les organismes aquatiques.

Mesures de précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence en cas de rejet accidentel : évacuer la zone. Se tenir au vent du déversement. Ventiler la zone de la fuite ou du déversement. Seul le personnel formé et correctement protégé doit participer aux opérations de nettoyage. Utiliser un équipement de sécurité approprié.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Évitez d'entrer en contact avec le produit déversé, car le glutaraldéhyde sera absorbé par la plupart des chaussures. Lors du nettoyage d'un déversement, portez toujours l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire, des gants, des vêtements de protection et des lunettes de protection. Un appareil respiratoire autonome ou un respirateur et des absorbants peuvent être nécessaires, selon l'ampleur du déversement et l'adéquation de la ventilation.

Petits déversements : Portez l'équipement de protection approprié, y compris des gants et des vêtements de protection, et couvrez le liquide avec un matériau absorbant. Recueillir et sceller le matériau et la saleté qui a absorbé le matériau déversé dans des sacs en polyéthylène et les placer dans un baril pour les transporter vers un site d'élimination approuvé. Rincez le reste du produit déversé avec de l'eau pour réduire l'odeur, et évacuez le produit de rinçage dans un égout municipal ou industriel, et non dans un cours d'eau naturel.

Déversements importants : En cas d'irritation nasale et respiratoire, évacuer immédiatement la pièce. Le personnel chargé du nettoyage doit être formé et équipé d'un appareil respiratoire autonome, ou d'un masque complet officiellement approuvé ou certifié, équipé d'une cartouche de vapeur organique, de gants et de vêtements imperméables au glutaraldéhyde, y compris des bottes en caoutchouc ou des chaussures de protection. Désactiver avec du bisulfite de sodium (2 à 3 parties (en poids) par partie de glutaraldéhyde), recueillir le liquide neutralisé et le placer dans un baril pour le transporter vers un site d'élimination approuvé.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Le produit biocide, lorsqu'il est éliminé dans son état non utilisé et non contaminé, doit être traité comme un déchet dangereux conformément à la directive CE 2008/98/CE.

Désactiver avec du bisulfite de sodium (2 à 3 parties (en poids) par partie de glutaraldéhyde), recueillir le liquide neutralisé et le placer dans un baril pour le transporter vers un site d'élimination approuvé. Si la concentration de glutaraldéhyde atteint 2 %, désactiver par l'addition d'une solution aqueuse d'hydroxyde de sodium en quantité suffisante pour maintenir un pH de 12 pendant 8 heures, suivie d'une neutralisation (c'est-à-dire un pH neutre) par l'addition prudente d'un acide inorganique, par exemple l'acide chlorhydrique, avant l'élimination par des moyens appropriés. Toute pratique d'élimination doit être conforme à toutes les lois nationales et provinciales et à tous les règlements municipaux ou locaux régissant les déchets dangereux. Ne pas déverser dans les égouts, sur le sol ou dans un plan d'eau. Éviter tout rejet dans l'environnement. L'incinération à haute température est une pratique acceptable : le glutaraldéhyde brûle proprement en dioxyde de carbone et en eau.

Les conteneurs utilisés pour stocker les solutions de glutaraldéhyde ne sont pas rechargeables. Ne pas réutiliser ou remplir à nouveau les conteneurs. Les conteneurs doivent être rincés trois fois ou sous pression avec de l'eau rapidement après avoir été vidés. Ils peuvent ensuite être proposés au recyclage ou au reconditionnement pour des produits biocides, ou ils peuvent être percés et éliminés dans une décharge sanitaire ou par d'autres procédures approuvées par les autorités nationales et locales. Envoyer les déchets liquides provenant du rinçage des récipients usagés dans une installation de traitement des déchets agréée.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Ne pas stocker dans et éviter le contact avec l'aluminium, l'acier au carbone, le cuivre, l'acier doux, le fer. Éviter le contact avec les amines, l'ammoniac, les acides forts, les bases fortes, les oxydants forts.

Stocker à des températures <40 °C

Durée de conservation :

méta SPC GA 24 : 24 mois en PEHD et 12 mois en acier inoxydable

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN référencées dans les mesures d'atténuation des risques sont :

EN ISO 374 — Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes

EN 166 — Protection des yeux contre les produits chimiques

EN 14605 — Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides — Exigences de performance pour les vêtements avec raccords étanches aux liquides (type 3) ou aux pulvérisations (type 4), y compris les articles assurant une protection partielle du corps (types PB [3] et PB [4])

N 12941 — Appareils de protection respiratoire — Dispositifs filtrants motorisés avec interface respiratoire lâche — Exigences, essais, marquage

EN 12942 — Appareils de protection respiratoire — Dispositifs filtrants motorisés avec masques complets, demi-masques ou quarts de masques — Exigences, essais, marquage

EN 136 — Appareils de protection respiratoire. Masques complets. Exigences, essais, marquage

EN 140 — Appareils de protection respiratoire — Demi-masques et quarts de masques — Exigences, essais, marquage

EN 149 — Appareils de protection respiratoire — Demi-masques filtrants contre les particules — Exigences, essais, marquage

EN 12083 — Appareils de protection respiratoire — Filtres avec tuyaux respiratoires (filtres non montés sur masque) — Filtres à particules, filtres à gaz et filtres combinés — Exigences, essais, marquage

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/1998/24/oj).

En ce qui concerne la note «Catégorie(s) d'utilisateurs» : « Professionnels (y compris les utilisateurs industriels) désigne les professionnels formés si cela est requis par la législation nationale

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 2**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Biosperse™ 2545 MICROBIOCIDE	Marché: UE
	Solenis™ IS2545 MICROBIOCIDE	Marché: UE
	Spectrum™ PR2400 PRESERVATIVE	Marché: UE
	Spectrum™ RX9724 MICROBIOCIDE	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0034830-0002 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Glutaral (glutaraldéhyde)	1,5-pentanedial	Substance active	111-30-8	203-856-5	24,2 % (p/p)